



# MAGENTA

## Edito du Maire

# Info

Comme chaque année, vous trouverez dans ce bulletin deux documents financiers, d'une part le compte administratif 2016, qui est le résultat comptable de l'année dernière et d'autre part les grands axes du budget 2017, qui sont une prévision de l'année en cours. Même simplifiés ces éléments chiffrés restent d'une sécheresse rebutante ; un élément ressort toutefois de manière particulièrement saillante : il s'agit de l'excédent de fonctionnement qui chaque année constitue l'épargne nous permettant de faire des travaux ou d'acheter des équipements l'année suivante .L'expérience montre qu'un montant de 500 000 € est le niveau empirique qui permet à notre commune de fonctionner dans de bonnes conditions sans pour autant être dispendieux. C'est ce que nous avons pu engranger pendant de nombreuses années et travailler sans être à l'étroit. Cette situation est révolue, du fait des mesures prises par les pouvoirs publics, qui ont progressivement mais continûment depuis 2010 asséché les dotations qui nous sont dues. Ainsi aujourd'hui, l'impact combiné de ces mesures draconiennes prises à l'encontre des communes atteint pour nous environ - 300 000 € de recettes par an. Dès lors, notre excédent annuel va chuter de moitié et passer à 250 000 €, ce qui est notoirement insuffisant, sans préjudice des mesures que le nouveau gouvernement se propose de prendre. Ce contexte brutal est particulièrement pénalisant car nos dépenses de fonctionnement présentent une forte rigidité et ne peuvent être ajustées à la baisse comme les recettes. En particulier, nos charges de personnel représentent les 2/3 de ces dépenses et sont sujettes à une forte inertie à la baisse, seuls les départs en retraite prévus dans quelques années pourront enrayer l'inélasticité de ces dépenses. En même temps, l'Etat ne se gêne pas pour mettre à notre charge, par la Loi, des dépenses nouvelles et l'instauration de nouvelles normes onéreuses. La situation devient donc critique et il est permis de se demander si, en haut lieu, la volonté n'est pas d'asphyxier sournoisement les petites collectivités, en vue d'amener à des regroupements forcés. Dans cet environnement particulièrement sombre, les seuls moyens de faire face résident dans une augmentation de la pression fiscale sur les impôts locaux et une baisse drastique des investissements choisis. Le conseil municipal aura à débattre de cela dans les prochains mois pour faire les arbitrages requis mais je me tiens d'ores et déjà à la disposition de chacune et chacun d'entre vous pour en parler et recueillir vos avis.

N'hésitez pas à me faire connaître votre point de vue à cet égard.

Sachons prendre les moyens de rester indépendants.

# Résultat financier 2016

## Fonctionnement

### Fonctionnement

#### Recettes

|  |           |                 |
|--|-----------|-----------------|
| Impôts payés par les entreprises       | 553 987 € |                 |
| droits de mutation                     | 10 944 €  |                 |
| Impôts payés par les ménages           | 507 871 € |                 |
| Dotations de l'Etat                    | 757 123 € |                 |
| Loyers, locations de salles, jardins   | 40 255 €  |                 |
| Subventions CAF, MSA pour la crèche    | 408 873 € |                 |
| Recettes crèche, cantine, périscolaire | 207 920 € | 2 517 757 € (A) |
| Divers                                 | 30 784 €  |                 |



#### Dépenses

|   |             |                                      |
|---|-------------|--------------------------------------|
| Achats divers de fournitures et prestations | 666 472 €   | ( dont fluides , repas, entretiens ) |
| Charges de personnel                        | 1 178 741 € | ( 31 agents équivalent temps plein ) |
| Subventions aux associations                | 38 713 €    |                                      |
| Charges diverses                            | 60 169 €    |                                      |
| Fonds de péréquation intercommunal          | 79 905 €    |                                      |
| Intérêts d'emprunts                         | 18 573 €    | 2 042 572 € (B)                      |

## Excédent de fonctionnement

475 184 € (A)-(B)

## Investissement

#### Recettes

|                              |           |                 |
|------------------------------|-----------|-----------------|
| Excédent de fonctionnement   | 475 184 € |                 |
| TVA sur investissements 2014 | 113 794 € |                 |
| taxe d'aménagement           | 4 772 €   |                 |
| cession immeuble             | 190 000 € |                 |
| subventions diverses         | 159 288 € |                 |
| emprunt à taux 0%            | 80 000 €  | 1 023 037 € (C) |



Prélèvement sur trésorerie 512 507 € (D)-(C)

#### Dépenses

|   |           |                 |
|---|-----------|-----------------|
| Remboursement du capital des emprunts             | 72 231 €  |                 |
| Bibliothèque Jean Pierre Gauyacq                  | 948 077 € |                 |
| Avenue Paul Chandon et divers                     | 325 146 € |                 |
| acomptes sur travaux                              | 38 914 €  |                 |
| hangar service technique et socle locomotive      | 37 741 €  |                 |
| toiture école Anatole France                      | 30 561 €  |                 |
| chaudière école maternelle et défibrillateur      | 22 603 €  |                 |
| tableau numérique et matériel inform.bibliothèque | 13 585 €  |                 |
| divers  | 12 596 €  |                 |
| tables espace culturel et lits école maternelle   | 12 452 €  |                 |
| autres immobilisations                            | 10 678 €  |                 |
| étude urbanisme                                   | 7 740 €   | 1 535 544 € (D) |
| arbres aires de jeux                              | 3 221 €   |                 |



## Trésorerie

|                                    |                    |
|------------------------------------|--------------------|
| Disponible au 01/01/2016           | 3 470 032 €        |
| prélèvement sur trésorerie en 2016 | -512 507 €         |
| <b>Disponible au 31/12/2016</b>    | <b>2 957 525 €</b> |

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| Solde de la dette au 31/12/2016 | 429 653 € |
| Solde de la dette au 31/12/2017 | 335 911 € |

# Budget de l'année 2017

## Fonctionnement

### Budget de l'année 2017

#### Fonctionnement

##### Recettes

|   |           |                 |
|---|-----------|-----------------|
| Impôts payés par les entreprises (taxe foncière)                | 140 035 € |                 |
| reversement d'impôts des entreprises perçus par l'agglomération | 522 888 € |                 |
| Impôts payés par les ménages                                    | 524 766 € |                 |
| Dotations de l'Etat   | 590 913 € |                 |
| Loyers, locations de salles, jardins                            | 38 600 €  |                 |
| Subventions CAF, MSA pour la crèche                             | 340 000 € |                 |
| Recettes crèche, cantine, périscolaire                          | 212 550 € |                 |
| Divers  | 27 670 €  | 2 397 422 € (A) |

##### Dépenses

|   |             |                                      |
|---|-------------|--------------------------------------|
| Achats divers de fournitures et prestations | 697 915 €   | ( dont fluides, repas, entretiens )  |
| Charges de personnel                        | 1 245 811 € | ( 31 agents équivalent temps plein ) |
| Subventions aux associations                | 39 296 €    |                                      |
| Charges diverses                            | 64 650 €    |                                      |
| Fonds de péréquation intercommunal          | 75 000 €    |                                      |

2 139 131 € (B)

## Excédent de fonctionnement

258 291 € (A)-(B)

## Investissement

#### Investissement

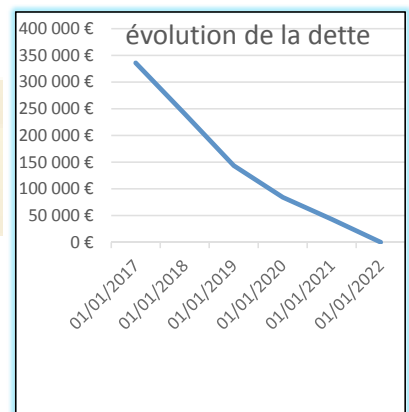
##### Recettes

|  |           |               |
|--|-----------|---------------|
| Excédent de fonctionnement                 | 258 291 € |               |
| TVA sur investissements 2015               | 113 000 € |               |
| taxe d'aménagement                         | 800 €     |               |
| fonds de concours communauté agglomération | 50 000 €  |               |
| subventions diverses                       | 59 700 €  |               |
| divers                                     | 175 €     | 481 966 € (C) |

Prélèvement sur trésorerie 603 437 € (D)-(C)

##### Dépenses

|                                       |                 |
|---------------------------------------|-----------------|
| Remboursement du capital des emprunts | 93 743 €        |
| Avenue Paul Chandon                   | 597 967 €       |
| Bibliothèque                          | 223 341 €       |
| Réfection voirie et divers            | 50 000 €        |
| chauffage gymnase                     | 20 646 €        |
| travaux espace culturel               | 18 400 €        |
| frais d'étude PLU                     | 17 000 €        |
| entretien terrain de sport            | 16 120 €        |
| informatique                          | 13 799 €        |
| espaces verts                         | 11 425 €        |
| matériel crèche                       | 9 718 €         |
| socle locomotive                      | 9 243 €         |
| travaux Maison heureuse               | 4 000 €         |
|                                       | 1 085 403 € (D) |



## Trésorerie

|                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| Disponible au 01/01/2017           | 2 957 523 € |
| prélèvement sur trésorerie en 2017 | -603 437 €  |
| Disponible au 31/12/2017           | 2 354 086 € |

NB: les impôts professionnels payés jusqu'en 2016 par les entreprises à la commune sont désormais payés à la communauté d'agglomération, qui en retour adresse une compensation à la commune

# Michel DROUOT

Originaire de la Villa d'Aÿ, mais ayant passé toute sa vie d'adulte à Magenta, Michel DROUOT s'est éteint mardi 25 Avril à Magenta, dans sa 90ème année. Electricien de formation, Michel a tenu notamment un commerce d'électroménager, ventes et réparations, dans les années 60 à Magenta, rue Jean Moulin.

Par la suite, Michel est entré à la société des Eaux de la Ville d'Epernay (Veolia aujourd'hui) jusqu'à sa retraite.

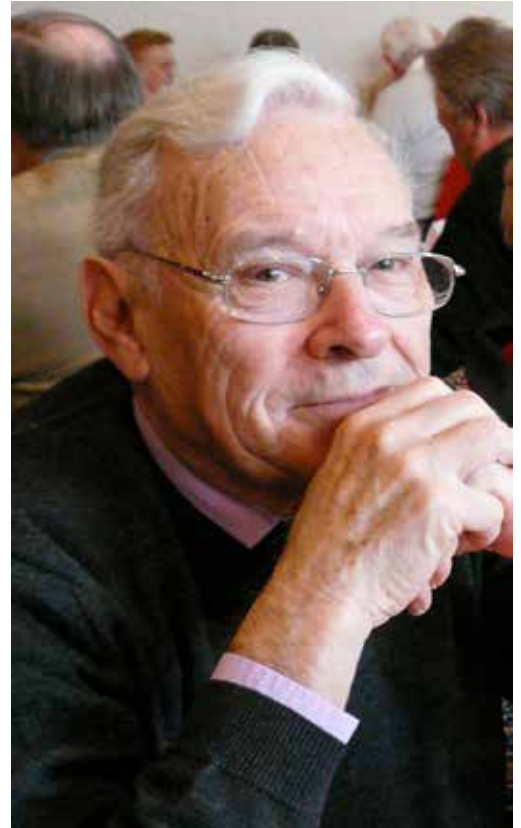
Il s'est investi longtemps dans la vie communale. Il a fait un premier mandat de conseiller municipal de 1959 à 1965, avant de revenir une fois à la retraite, en 1995.

Il a effectué alors deux mandats, couvrant la période 1995 - 2008, assurant la fonction d'adjoint aux travaux au cours du mandat 2001-2008. A ce titre, il a eu la responsabilité de la construction de deux bâtiments publics importants : l'Espace Musical et l'Ile aux Enfants (crèche halte-garderie).

A cette occasion, il a fait valoir ses grandes compétences techniques et a su se faire respecter par les architectes et les entreprises.

Michel s'est investi aussi beaucoup dans le bénévolat. Longtemps membre du Comité des Fêtes, il a en particulier à de nombreuses reprises « sonorisé » la brocante d'octobre.

Michel n'hésitait pas à faire chaque année des acrobaties sur le toit de l'église pour installer une étoile qui brillait lors des fêtes de fin d'année.



Il a aussi prêté son concours aux kermesses paroissiales, tant qu'elles ont existé, en tant qu'animateur et technicien de sonorisation.

Père de quatre filles, Michel a eu la douleur de perdre son épouse il y a quelques années. C'était un homme discret, plein d'humour et bon vivant.

Nous saluons la mémoire d'un ami très cher.

Laurent MADELINE

# Claude LAMOUR

Le 7 MAI, disparaissait un ami : Claude LAMOUR.

Celles et ceux qui l'ont connu n'auront pas besoin de cette bien trop rapide évocation nécrologique, mais j'ai estimé important de la publier. Homme dévoué et très discret, ce retraité SNCF de 59 ans était très apprécié de tous et particulièrement dans 3 associations phares de la commune, la Musique Municipale, le club de Badminton et l'Ablette.

Sa disparition annoncée pendant la célébration de la cérémonie du 8 mai a provoqué un moment de stupeur. Si le milieu associatif a perdu un membre très actif, la commune a perdu un collaborateur précieux. C'est avec tristesse que nous pensons à Sylviane, sa compagne et à ses enfants.

«Qu'il repose en paix» !

G.CURINIER



# La course aux œufs le 16 avril 2017

Pour la troisième année consécutive, le Comité des Fêtes de Magenta a organisé le jour de Pâques sa course aux œufs au square Mac Mahon. Cette animation s'est déroulée dans une bonne ambiance et a connu comme d'habitude un très beau succès. Sur 68 enfants inscrits, seuls 8 n'étaient pas présents. Après avoir découvert leur nom sur les sacs dispersés dans le square, les enfants couraient pour ramasser le maximum de jetons puis revenaient vers les responsables de l'association qui leur remettaient un paquet de chocolats. Avec tous les noms des participants, le président Jean-Luc MORARD a ensuite effectué quelques jours plus tard un tirage au sort pour gagner le gros lot soit un gros lapin en chocolat. C'est une petite fille de 4 ans qui l'a remporté. Cette manifestation est devenue à présent incontournable.



## Informations Communales

La Mairie sera fermée le :

Samedi matin 10 juin, veille des élections

Samedi matin 18 juin, veille des élections

### ELECTIONS LEGISLATIVES LES 11 ET 18 JUIN 2017

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

### Du 10 au 28 juillet 2017 :

Lundi 9h30-12h00 / 15h30-18h00

Mardi 9h30-12h00 / FERMETURE

Mercredi 9h30-12h00 / 15h30-18h00

Jeudi 9h30-12h00 / 15h30-18h00

Vendredi 9h30-12h00 / FERMETURE

Samedi 9h00-12h00

### Du 7 au 26 août 2017 :

Lundi 9h30-12h00 / 15h30-18h00

Mardi 9h30-12h00 / 15h30-18h00

Mercredi 9h30-12h00 / FERMETURE

Jeudi 9h30-12h00 / 15h30-18h00

Vendredi 9h30-12h00 / 15h30-17h00

Samedi FERMETURE

Jours de fermeture de la bibliothèque :

du 19 au 24 juin 2017

du 24 juillet au 26 août 2017

Bulletin d'information édité par la Direction de la Communication de Magenta Mairie 1 rue Paul Gravet 51530 Magenta.

Tel. 03 26 55 29 46 Fax: 03 26 55 74 74 Directeur de la publication : Laurent Madeline - Directeur de la rédaction, Rédacteur en chef : Gilbert Curinier - Rédacteurs : Danielle Lubrano, Emilie Henry, Commission Communication - Photographies : Mairie de Magenta - Réalisation graphique: Gilbert Curinier - Conception : Bulletin municipal Magenta - Impression : Mairie de Magenta. Distribué par la Commune de Magenta juin 2017.

# Des ruches à Magenta

**A**fin de poursuivre ses actions en faveur de la préservation de la biodiversité, la commune de Magenta a souhaité favoriser l'installation de ruchers dans le square de la bibliothèque. Cinq ruches ont ainsi été placées dans le fond du square. L'apiculteur choisi, M. COURTY, a d'ores et déjà intégré les abeilles dans les ruches, il y a quelques jours. Cette initiative répond aux objectifs suivants :

- La préservation de la biodiversité par le développement des populations d'insectes butineurs.
- La sensibilisation du public, et notamment des scolaires, à la préservation de la faune et de la flore à travers des visites pédagogiques sur ces ruchers.
- La mise en place d'un suivi de la qualité de l'air grâce à des analyses du miel.

Une ruche contient environ 50 000 abeilles et produit en moyenne une dizaine de kilos de miel, soit une production pour cinq ruches de 50 kg de miel en moyenne.

Bienvenue aux nouveaux résidents !



## Commémoration du 8 mai

**C**e lundi 8 mai, au lendemain d'une élection présidentielle riche en émotions, la Commune commémorait le 72ème anniversaire du jour de la Victoire 1945. Cette date correspond plus précisément à la fin de la seconde guerre

mondiale en Europe, avec la reddition pure et simple des armées allemandes face aux Alliés. C'est avec une grande tristesse que notre Commune a célébré cette cérémonie cette année. Après le dépôt de gerbe au Monument aux Morts et le traditionnel défilé jusqu'à la salle des Fêtes, le Maire a pris la parole pour annoncer le décès de notre ami Claude LAMOUR. La perte de cet ami a choqué,

bouleversé, troublé, ému... l'ensemble des invités.



## Plan canicule

**D**ans le cadre du plan canicule, la municipalité doit recenser les personnes isolées pour les aider à mieux gérer les grosses chaleurs estivales.

Si vous souhaitez que l'on prenne soin de votre confort au cours de cette période, n'hésitez pas à vous faire connaître, en nous indiquant, dès à présent, le nom et les coordonnées d'une personne de votre entourage à contacter en cas de besoin.

Un conseiller municipal se mettra en rapport avec vous et deviendra votre référent.

N'hésitez pas à vous faire connaître. C'est important pour nous, élus, que nos administrés les plus vulnérables ne restent pas isolés lors de cette période de canicule.

PERSONNE A CONTACTER : Mme NOWAK Sylvie, Adjointe aux Affaires Sociales au 06.85.29.49.36 ou 03.26.54.67.03



# La BB 16678

Réformée en 2010 après 48 années d'exploitation, 5 773 108 kilomètres au compteur et après un long et dernier voyage, la BB 16678, locomotive emblématique des ateliers SNCF d'Épernay, a terminé son périple sur la place Roger Pointurier. Cette locomotive est venue à plusieurs reprises aux ateliers SNCF pour passer en révision générale, opération consistant à la démonter complètement pour la remettre entièrement à neuf.



C'est l'aboutissement d'un long travail mené par l'équipe municipale, en particulier le Maire, Laurent MADELINE, son 1er adjoint, Gilbert CURINIER et deux conseillers municipaux, agents de la SNCF, Julien BOULNOIS et Eric DENOIS, afin d'obtenir cette fameuse locomotive.

«Il faut rappeler l'importance des ateliers SNCF dans la naissance et l'histoire de Magenta», indique le Maire.

Jusque dans les années 1850, notre commune n'était qu'un hameau qui s'est développé fortement suite à la création et au développement des ateliers du matériel moteur d'Épernay par la Compagnie des Chemins de fer de l'Est. De fait, il a fallu loger les personnels et leurs familles car la ville d'Épernay ne pouvait pas absorber une population aussi importante et les gens sont venus s'installer à Magenta, commune limitrophe. Cette locomotive sera la pièce maîtresse d'un musée dédié à l'activité ferroviaire.

## Le cross des Ecoles

C'est sous un beau soleil que s'est déroulé le cross des écoles primaires, organisé pour la 3ème année par la commune de Mardeuil. Celui-ci a eu lieu à proximité du terrain de football, sur une boucle de 995m ...

Si chaque participant (environ 600) a reçu une médaille, c'est au cours d'une réception en présence des maires, ou d'un représentant de chaque commune participante, que les trois premiers de chaque course ont été invités à monter sur le podium pour recevoir un trophée.

En ce qui concerne Magenta, c'est Elsa ZAWORSKI qui a terminé 2ème et Emy GONDE 3ème des CP filles et Nuno MERCHEZ 3ème des CE1 garçons.



# Arrêté municipal

## Zéro pesticides, c'est mieux pour tout le monde !

À compter du 1er janvier 2017, il est interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, voiries, promenades accessibles ou ouvertes au public et relevant de leur domaine public ou privé.

Ce changement amène nécessairement à réfléchir à la notion de la propreté et à accepter progressivement la présence de végétation spontanée en ville.

### Changeons notre regard sur la ville

La présence d'herbe en bord de trottoir ou dans l'allée d'un parc n'est pas synonyme d'un mauvais entretien. C'est simplement le signe d'une gestion différente de l'espace, où de nouvelles méthodes de désherbage sont appliquées.

Ces méthodes douces et sélectives n'auront pas les conséquences radicales et destructrices des pesticides.

C'est pourquoi il nous faut changer de regard, développer une autre culture du végétal dans la Ville et accepter la végétation spontanée.

### Les pesticides polluent l'eau, l'air et les sols

L'utilisation des pesticides fragilise notre écosystème en :

- > diminuant la qualité de l'air,
- > contaminant la nappe phréatique, notre source d'eau potable,
- > réduisant la fertilité des sols, ce qui atteint la faune, la flore et la biodiversité en général.

Seuls 10% des produits phytosanitaires atteignent leur cible. Le reste est disséminé dans l'environnement. Savez-vous qu'une seule goutte de pesticides suffit à polluer plusieurs centaines de milliers de litres d'eau ?

### Les risques pour notre santé

On sait aujourd'hui que toute la chaîne du vivant est touchée par la toxicité de ces produits. Cette contamination

passive bouleverse nos ressources alimentaires et conduit à une accumulation de substances chimiques dans l'organisme des animaux et dans les nôtres !

L'emploi de mesures alternatives est possible et encouragé mais demeure fastidieux et / ou coûteux.

La commune vous rappelle les règles municipales applicables en matière d'entretien des trottoirs, devants de portes et caniveaux conformément à l'article 4 de l'arrêté municipal N°6-49-2017 :

« Article 4 :

Les services techniques de la commune nettoient régulièrement la voie publique. Toutefois, en dehors de ces actions,

l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.

Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le dé-moussage des trottoirs. Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytosanitaires.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts.

Il est recommandé de les composter à domicile, ou de les déposer en déchetterie. En aucun cas ils ne doivent être mis dans les containers.

Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondations en cas de grosses pluies. »

Cet arrêté est consultable dans son intégralité sur le site internet de la commune.

